

## Adjudant Bourama DIEMÉ

### A NOS ANCIENS

31 décembre 2012 - Par [Au fil des mots et de l'histoire](#)



Bourama Diemé est né le 1<sup>er</sup> janvier 1919 à Marsassoum, en Casamance, au sud du Sénégal.

En janvier 1939, il est appelé pour servir au 7<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais cantonné à Dakar. Il y effectue un bref passage avant de rejoindre le 16<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais situé à Cahors. Il transforme alors son ordre d'appel en engagement volontaire.

Dès septembre, il participe, sous les yeux du colonel de Gaulle, à la prise du village allemand de Schweix. Après l'hiver passé dans le sud de la France, son régiment remonte en Lorraine en avril 1940, puis, en mai, il est dirigé sur la Somme où il participe à une violente contre-attaque visant à détruire les têtes de pont allemandes.

Le tirailleur Diemé est alors fait prisonnier par les Allemands et emmené à Berlin, au stalag 10B. Transféré dans un camp des Landes en 1941, il réussit une périlleuse évasion en mars 1942.

Il rejoint Dakar et, début 1943, se rengage au 17<sup>e</sup> régiment de Tirailleurs Sénégalais. Quelques mois après, il part au Maroc. Il est versé au 16<sup>e</sup> RTS, régiment de maintenance de l'Armée B en formation. En septembre 1944, il débarque à Toulon et participe à la libération de la France. Il retourne au Maroc en 1945.

En 1946, il est nommé caporal. L'année d'après, il retrouve le Sénégal jusqu'en 1948, année de sa promotion au grade de caporal-chef. Il débarque à Marseille peu après et intègre le 29<sup>e</sup> Bataillon de Marche de Tirailleurs Sénégalais qui vient tout juste d'être formé dans la région de Fréjus, afin de servir de renfort en Indochine.

De 1949 à 1951, il effectue, avec son bataillon, un premier séjour au Tonkin. A peine débarqué à Haïphong, il prend part, dès la mi-août 1949, à l'opération

« Canigou », dont l'objectif est la réoccupation de la province de Vinh-Yen, à 80 km au nord-ouest d'Hanoï.

Doté d'un sens aigu du devoir et d'exceptionnelles qualités de « meneur d'hommes », il refuse d'être évacué bien que blessé par une mine lors des combats de Tam Long en octobre 1949. La croix des TOE avec citation à l'ordre du régiment lui est décernée en récompense de sa bravoure. Il occupe ensuite le poste de Cho-Vang, à partir duquel il effectue de nombreuses patrouilles et coups de main.

En juin-juillet 1950, il gagne une deuxième étoile, en argent, pour avoir pris d'assaut un village fortifié et réussi plusieurs embuscades.

En décembre, Bourama Diemé et ses compagnons d'armes sont retranchés dans un bunker, au poste de Bao Chuc, près de Vinh Yen. Les vietminhs attaquent. Au moment où la petite troupe de 50 tirailleurs qui se trouve là risque d'être anéantie, il sort, fusil-mitrailleur à la hanche, et lance en wolof : « Pas de quartier ! », en encourageant les autres à chanter. L'ennemi s'enfuit, effrayé.

Pour ce fait d'arme, il est nommé sergent au feu et reçoit la croix de guerre avec palme des mains du général de Lattre de Tassigny. Il est rapatrié au Sénégal. Mais le repos n'est que de courte durée. En 1952, Bourama Diemé se porte volontaire pour repartir en Indochine.

C'est au sein du 2<sup>e</sup> Bataillon de Marche d'Afrique Centrale Française qu'il se distingue à nouveau et obtient sa deuxième palme à Phong Doanh, en juin 1953, en menant une violente contre-attaque. En août, il est décoré de la médaille militaire.

En février 1954, à Than Van, nouveau fait d'armes et troisième palme. En juillet, il est promu au grade de sergent-chef.

De 1956 à 1959, il combat avec le 23<sup>e</sup> régiment d'Infanterie Coloniale en Algérie. En 1956, il prend part à l'expédition d'Égypte. L'année d'après, aux abords de l'oued Cheurfa, dans l'ouest algérien, il détruit un camp ennemi. La croix de la valeur militaire avec une étoile de bronze lui est décernée en reconnaissance de ce fait de guerre. En 1958, il est promu adjudant.

En 1960, lors de l'indépendance du Sénégal, il est libéré de ses obligations à l'égard des forces armées françaises. Il sert alors immédiatement dans l'armée sénégalaise au sein du bataillon de marche de l'O.N.U. qui intervient au Congo belge.

En 1965, il prend sa retraite militaire à Saint-Louis, où il devient membre de l'Association des Anciens Combattants de l'Union Française, regroupant essentiellement les anciens d'Indochine.

En 1989, il revient vivre en France. Il fait partie de l'Association d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur et de l'Association des Anciens Combattants de Sarcelles.

En 1996, il reçoit une correspondance de la Présidence de la République, lui annonçant qu'il vient d'obtenir la nationalité française.

L'adjudant Diemé s'éteint le 6 juin 1999 à l'âge de 80 ans.

L'adjudant Diemé était titulaire des décorations suivantes :

- Commandeur de la Légion d'honneur
- Médaille militaire
- Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec 3 palmes, 1 étoile d'argent, 1 étoile de bronze
- Croix de la Valeur militaire avec une étoile de bronze
- Médaille des évadés
- Médaille coloniale avec agrafe « Extrême-Orient »
- Médaille commémorative de la guerre 1939-1945
- Médaille commémorative de la campagne d'Indochine
- Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre avec agrafe « Algérie »
- Médaille commémorative française des opérations du Moyen-Orient.

L'adjudant Diemé est le parrain de la 225<sup>e</sup> promotion de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent.